

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 8 avril 2002

Présents

Mme Marie-Christine LABROUSSE, M. Frank BARON (arrivée à 18h45/procuration à G. LECHATÉLIER),
M. Nicolas DAHAN,

M. Antoine ASSERAF, M. Julien BOURROUILHOU, M. Romuald DZOMO-NKONGO, M. Pascal HOUGRON,
M. Anthony MESLE, Melle Claire PIEROT, Melle Gwenaëlle PERRIER.

Excusés

M. David ABIKER, M. Erhard FRIEDBERG, M. Gilles LE CHATELIER, M. Christian LEQUESNE.
M. James McCEARNEY (procuration à MC. LABROUSSE).

M. Léonard GOURINAT (procuration à JB. DABEZIES).

Assistaient à la séance

M. Guillaume PIKETTY	directeur adjoint
Mme Morgane LE BERRE	chargée de mission auprès du directeur adjoint
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur adjoint de la communication
Mme Ghislaine FAU	chargée de mission, responsable de l'aide sociale
Mme Nadia GRANIER DEFERRE	directrice déléguée aux fonctions publiques
M. Laurent BIGORGNE	directeur des 1 ^{er} cycles
M. Romaric LAZERGES	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité
M. Guillaume DONDAINAS	Groupe Handicap Zéro
Melle Agnès TANGUY	Groupe Handicap Zéro
M. Jérémie BOROY	Groupe Handicap Zéro

*

* *

- | | |
|---|-------|
| I. Règlement d'admission des étudiants étrangers en 1 ^{er} cycle. | p. 2 |
| II. Bilan de l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs en 2001
et mise en œuvre des recommandations de la cellule de réflexion | p. 3 |
| III. Audition du Groupe Zéro. | p. 10 |
| IV. DESS Paris I – Sciences Po "Droit et globalisation économique" - Double diplôme. | p. 14 |
| V. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2002. | p. 15 |
| VI. Echanges d'informations sur des questions diverses. | p. 15 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2002

La séance est ouverte à 18 h 10 sous la présidence d'Anthony Meslé.

I. REGLEMENT D'ADMISSION DES ETUDIANTS ETRANGERS EN 1er CYCLE

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle que depuis octobre 2000, Sciences Po s'est lancé dans une politique de délocalisation et a ouvert trois campus en dehors de Paris : le campus franco-allemand de Nancy, le campus ibéro-américain de Poitiers et le campus est-européen de Dijon. Ces campus ne cherchent pas à reproduire à l'identique celui de Paris, même s'ils ont une maquette pédagogique commune. Ils affichent chacun une forte identité. Le 1er cycle de Nancy a une forte identité franco-allemande, celui de Poitiers une identité ibéro-américaine, tournée à la fois vers l'Espagne, le Portugal et l'Amérique latine, et le 1er cycle de Dijon a une identité est-européenne principalement tournée vers les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Pour l'instant, Dijon accueille essentiellement des étudiants hongrois, tchèques et polonais.

Sur chacun de ces campus travaillent ensemble des étudiants internationaux à parité avec les étudiants bacheliers de l'enseignement secondaire français. De nouvelles procédures doivent être mises au point pour l'admission des étudiants internationaux. On ne peut pas attendre d'un étudiant brésilien, tchèque ou portugais qui n'a pas suivi le système d'enseignement secondaire français qu'il réussisse les épreuves de l'examen d'entrée telles qu'elles existent aujourd'hui. Le taux constaté de sélection à l'examen d'entrée en 1ère année est d'environ 12,5%. Pour l'entrée en 2ème année, ce taux est d'un peu moins de 10%. On ne peut pas attendre d'étudiants qui n'ont pas pratiqué l'enseignement secondaire français, qui fondent les programmes d'examen d'entrée en 1er cycle, qu'ils se coulent dans ce moule. C'est pourquoi la direction propose à la Commission paritaire et au Conseil de Direction une modification réglementaire concernant les textes adoptés lors de la réforme des scolarités en 1999 et 2000. Les cinq résolutions qui constituent cette modification vont dans le sens d'un assouplissement des conditions d'entrée à Sciences Po. La première résolution est d'ordre technique. La deuxième résolution pose les principes de l'entrée à Sciences Po tels qu'ils avaient été redéfinis à l'occasion du passage à la nouvelle scolarité : une admission en 1ère année pour des lycéens issus du baccalauréat ou d'examens étrangers de même niveau, et une admission en 2ème année pour des étudiants français de niveau bac+1 et des étudiants internationaux de niveau bac+2. La troisième résolution revient sur le principe d'une entrée *via* un examen pour tous les lycéens ayant effectué leurs études secondaires en France et ayant obtenu leur baccalauréat. La quatrième résolution fixe le principe de l'entrée à Sciences Po à travers une autre voie que l'examen. Il s'agirait ici d'un entretien devant un jury pour tous les étudiants français et étrangers ayant obtenu un diplôme français ou étranger de fin d'études secondaires hors de France. Cela est également valable pour les étudiants ayant obtenu en France un diplôme de fin d'études secondaires étranger. L'idée qui sous-tend cette réflexion menée depuis plusieurs mois avec la DAIE, et en lien avec les différents partenaires

qui ont permis d'installer ces 1ers cycles délocalisés, vise à permettre le recrutement d'étudiants internationaux plus nombreux. Un rapport remis au ministre de l'Education nationale il y a quelques mois, a montré qu'un certain nombre de lycéens suivant leurs études dans les lycées français à l'étranger n'avaient quasiment aucune possibilité de venir faire leurs études supérieures en France. Sciences Po veut être pilote dans les dispositifs qui permettront à ces lycéens de venir en France à travers l'entrée dans les 1ers cycles délocalisés.

b) Questions et observations

Pascal HOUGRON demande pourquoi, en ce qui concerne l'admission en 2ème année, les étudiants internationaux doivent avoir le niveau bac+2 alors que seul le niveau bac+1 est requis pour les étudiants français.

Laurent BIGORGNE répond que cette option a été retenue après une importante réflexion. Il souligne que la résolution 2 précise que les étudiants internationaux doivent avoir obtenu un diplôme de fin d'études secondaires "principalement" deux années auparavant. On pourra admettre des dérogations à bac+1. Ce calage à bac+0 pour l'entrée en 1ère année et bac+2 pour l'entrée en 2ème année s'explique par l'existence du Programme international de Sciences Po, qui accueille chaque année 400 étudiants de niveau bac+2 en 2ème année de 1er cycle. Si demain, on devait accueillir en 2ème année des étudiants étrangers de niveau bac+1 qui viendraient à Sciences Po en dehors du Programme international, alors que des étudiants venant des mêmes universités devraient avoir le niveau bac+2 pour entrer au Programme international, on créerait un décalage préjudiciable à nos partenariats universitaires. Qu'un étudiant international puisse entrer demain à Sciences Po à bac+2 en 2ème année de 1er cycle fait que sa 3ème année (théoriquement à l'étranger), peut être l'année qu'il passe au sein du campus délocalisé ; il pourra ensuite faire le choix de passer directement en cycle du diplôme. De la même manière, il pourra choisir de partir à l'étranger comme tous les autres étudiants. En tout état de cause, le fait que la 2ème résolution parle de diplôme obtenu "principalement" deux années auparavant implique que si un étudiant de niveau bac+1 a un très bon dossier, il est envisageable de l'admettre, éventuellement en lui proposant d'entrer en 1ère année.

Anthony MESLE rappelle qu'en groupe de travail, ces résolutions étaient accompagnées d'un ensemble de propositions qui ne devaient pas être intégrées, mais qui apportaient des précisions. Par exemple, pour l'admission dans les 1ers cycles délocalisés, on pourrait prévoir, sur le modèle du cahier blanc d'admission en 4ème année, un fascicule présentant en détail les 1ers cycles délocalisés, qui ont chacun une identité forte.

Guillaume PIKETTY répond que ce qui a été convenu en groupe de travail concernant l'information des étudiants sera mis en œuvre

c) Vote

Les cinq résolutions du nouveau règlement d'admission sont adoptées à l'unanimité.

II. BILAN DE L'ANNEE COMPLEMENTAIRE DE PREPARATION AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS EN 2001 ET MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA CELLULE DE REFLEXION

a) Exposé

Nadia GRANIER-DEFFERRE fait le point sur la politique que Sciences Po développe vis-à-vis des étudiants de Sciences Po qui se destinent aux métiers des fonctions publiques. Elle indique que son intervention comportera deux parties : la première est une note stratégique et la seconde partie est un bilan des admissions des diplômés de Sciences Po aux concours administratifs.

Sciences Po a identifié trois missions à destination des étudiants qui se destinent aux métiers des fonctions publiques. La première consiste à faire éclore des vocations pour des métiers qui en ont réellement besoin. En effet, le recrutement des fonctions publiques est en crise depuis quelques années. Or la vocation historique de Sciences Po est d'aider les fonctions publiques à recruter les cadres qui pourront servir l'Etat de la meilleure manière possible. La deuxième mission de Sciences Po est de former ces futurs cadres. La troisième mission est de les préparer aux concours administratifs. Les deux dernières missions ne se recoupent pas totalement.

Dans le cadre la première mission, Sciences Po poursuit deux objectifs. Le premier est d'élargir le spectre du recrutement des étudiants de Sciences Po afin de répondre qualitativement et quantitativement aux attentes des administrations publiques. Les conventions d'éducation prioritaire concourent à la réalisation de cet objectif, en élargissant quelque peu la base du recrutement à Sciences Po. Un point pose ici problème : depuis 1998, l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs est réservée aux seuls diplômés de l'IEP de Paris. Cette mesure est effective depuis la rentrée 1999-2000. De nombreux candidats aux métiers de la fonction publique la trouvent injustifiée et vivent cela comme un handicap. Sciences Po a pris cette mesure parce que les IEP de province souhaitaient conserver leurs meilleurs éléments pour les préparer eux-mêmes aux concours administratifs. Pour Sciences Po, cette mesure est quelque peu difficile, puisqu'elle a eu un effet non négligeable sur le nombre d'étudiants s'inscrivant en année complémentaire de préparation aux concours administratifs, même si, à ce jour, elle a peu d'effets sur les taux de réussite de l'Institut aux différents concours.

Toujours dans le cadre de la première mission, le deuxième objectif de Sciences Po est de développer un programme de présentation des métiers des fonctions publiques à tous les niveaux du 1er cycle et du cycle du diplôme. Ce programme doit donner des informations nombreuses et très complètes aux étudiants. Par exemple, les étudiants de 2ème année de 1er cycle, avant de partir à l'étranger, bénéficient de rencontres thématiques avec des hauts fonctionnaires. Au cours de ces rencontres, qui sont organisées en petits ateliers, ils peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent sur les métiers eux-mêmes, mais aussi sur le quotidien, la meilleure façon de s'y former ou les développements de carrière. Ces rencontres ont été organisées pour la première fois l'année dernière, sous forme de "déjeuners-pépinières", avec les étudiants du 1er cycle de Paris. Cette année, elles seront étendues aux 1ers cycles délocalisés. Une deuxième opération, dont la préparation n'est pas finalisée, devrait avoir lieu en mai 2002. Il s'agit d'une semaine de rencontres avec les écoles aux concours desquels Sciences Po prépare ses étudiants. La direction de Sciences Po est en train de discuter avec l'ENM, l'ENA, l'ENSP et le CNESS pour voir comment des représentants de ces écoles peuvent venir rencontrer les étudiants et les informer sur métiers de la fonction publique et sur leurs cursus, dont certains ont été récemment réformés. Les étudiants seraient également informés sur les épreuves des concours. Lorsque les étudiants de Sciences Po entrent en cycle du diplôme, on leur présente les enseignements du cycle du diplôme au travers du prisme des métiers. L'année complémentaire de préparation aux concours administratifs est inaugurée chaque année par une réunion de rentrée en octobre. Cette réunion prend également comme point de départ les différents corps auxquels les écoles conduisent les étudiants. Enfin, chaque année, Sciences Po organise un événement ayant une audience relativement large. Cette année, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat est venu en novembre présenter les perspectives d'évolution de la fonction publique et les opportunités qui peuvent être offertes aux étudiants. Ce volet d'information est très

important, parce que les étudiants semblent se détourner trop souvent des fonctions publiques pour de mauvaises raisons, sans savoir véritablement quels sont les métiers qu'ils peuvent rencontrer dans cet univers qui, à vrai dire, ne fait pas beaucoup d'efforts d'information. La direction de Sciences Po s'efforce de faire passer le message suivant à ses interlocuteurs dans les administrations : l'Etat doit se sentir en position de recrutement de la même manière que les entreprises le font, notamment face aux étudiants de Sciences Po. Les étudiants ont le choix et il faut donc mener une politique assez active pour essayer d'attirer les meilleurs éléments vers la fonction publique.

La deuxième mission de Sciences Po est l'éducation et la formation des étudiants. Traditionnellement, puisque les métiers des fonctions publiques sont accessibles par voie de concours, les modules de spécialisation du cycle du diplôme du pôle administrations publiques sont très fortement corrélés aux différentes épreuves des différents concours auxquels Sciences Po prépare ses étudiants. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faut oublier que l'on a le devoir de former de futurs professionnels. C'est d'autant plus le cas qu'on peut ne pas toujours être d'accord avec les éléments de formation qui sont accessibles dans les écoles d'application où les étudiants entrent par concours. A ce titre, la direction a réuni l'année dernière une cellule de réflexion avec une trentaine de hauts fonctionnaires et des étudiants de Sciences Po, pour réfléchir sur les métiers de la fonction publique, leur évolution prévisible et les formations qu'il convenait de développer pour les étudiants souhaitant se tourner vers ces métiers. Cette cellule de réflexion a eu deux effets principaux : une plus grande précision dans les pratiques pédagogiques et surtout la création d'un module spécifique, le module de gestion publique. En ce qui concerne les pratiques pédagogiques, il a été recommandé que les étudiants soient engagés à développer de manière accrue la culture du concret, la culture du travail d'équipe et la culture du débat.

Un travail a été engagé avec les enseignants de chaque module pour déterminer dans quelle mesure les exercices proposés aux étudiants devraient être enrichis. Le module de gestion publique est l'idée phare de la cellule de réflexion. Celle-ci a souhaité que la formation dépasse les matières strictement proposées dans le cadre des différents concours auxquels les étudiants se préparent. Ce module de gestion publique a pour vocation de leur donner les outils qui leur permettront d'aborder leur vie professionnelle dans de meilleures conditions. Ce module s'organise sous une double forme : un double cours magistral et des conférences de méthode qui utilisent la méthode des cas. Contrairement aux autres modules, il ne comporte pas en parallèle pendant 14 semaines deux heures de cours magistral et deux heures de conférence de méthode, mais 7 semaines de cours magistraux et 7 semaines d'études de cas, à raison de 4 heures hebdomadaires. La première partie du double cours magistral consiste en 2 heures hebdomadaires de sociologie administrative, afin de donner aux étudiants une idée de l'environnement dans lequel ils se trouveront : les différents acteurs, les contraintes de la prise de décision administrative, les contraintes de gestion, notamment en matière de ressources humaines. La deuxième partie du cours magistral consiste à démontrer aux étudiants qu'il existe un certain nombre de techniques dont on pense improprement qu'elles ne peuvent servir que dans le secteur privé, alors qu'elles peuvent être très utiles pour l'administration. Ces techniques sont la gestion financière, notamment privée, la gestion des ressources humaines et la communication. Dans la seconde partie du module, les étudiants étudient sept cas, à raison de quatre heures par cas. Les sept cas, qui sont à peu près définis, touchent chacun aux politiques publiques, aux problématiques de gestion financière, de gestion des ressources humaines, de communication, de périmètre de l'Etat, ainsi qu'à des problématiques juridiques. C'est une première, puisque Sciences Po s'est inspiré des cas développés par la *Kennedy School of Public Affairs* de Harvard. En France, les cas de politiques publiques sont assez peu développés. Au fur et à mesure que les semestres passeront, Sciences Po développera une banque de cas.

Le troisième point issu de la cellule de réflexion est le développement de l'offre de stages. Il y a beaucoup de stages en administration publique, mais il a semblé important de les

développer encore. La direction de Sciences Po a rencontré le Directeur général adjoint de la fonction publique au ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Avec son aide, un certain nombre d'interlocuteurs ont été identifiés dans les administrations. Le dossier remis aux membres de la Commission paritaire comporte une liste des administrations auxquelles Sciences Po a envoyé une lettre pour leur demander de mettre en place une politique de conventionnement qui soit assez systématique pour qu'il y ait chaque année un nombre conséquent de stages intéressants dans les fonctions publiques. Cela permettrait aux étudiants de tester leur projet professionnel ainsi que les connaissances qu'ils ont acquises dans le cadre de leur cursus à Sciences Po.

La troisième mission de Sciences Po est la préparation des étudiants aux concours administratifs. Compte tenu des performances traditionnelles que Sciences Po enregistre en la matière, il n'y avait pas de nouveautés à apporter. Il s'agissait simplement de tirer les enseignements de la réforme des scolarités et de voir de quelle manière on pouvait mieux articuler le cycle du diplôme et l'année complémentaire de préparation aux concours, sachant que les deux projets éducatifs sont différents : l'un est un projet de formation alors que l'autre est simplement un projet de préparation à des épreuves de concours administratifs. Désormais, Sciences Po a un diplôme de niveau bac+5 et il faut aider les étudiants qui souhaitent, pour des raisons diverses, passer les concours administratifs juste après le diplôme. Pour cela, on leur a ouvert toutes les directions d'études, qui sont les cours magistraux de l'année complémentaire, ainsi que tous les entraînements proposés aux étudiants et toutes les simulations d'oraux organisées pour les étudiants admissibles. De la même manière, les étudiants qui auraient choisi une majeure en dehors du pôle administrations publiques et qui souhaiteraient ensuite passer des concours ont la possibilité, en année complémentaire, de suivre tous les cours magistraux de cycle du diplôme dans le cadre du pôle administrations publiques. Enfin, les préparations proposées ont été encore améliorées. Par exemple, à la suite des rapports des jurys d'admission, qui pointaient certaines lacunes dans ce domaine, le nombre de directions d'études de culture générale a été doublé. Une direction d'études en droit civil a été créée pour les étudiants qui préparent l'ENM. Les enseignements en droit civil ont également été renforcés dans le cadre du cycle du diplôme. Un cycle accéléré de préparation aux épreuves orales a été créé. Dans le cadre de ce cycle de trois semaines, organisé pour la première fois en septembre 2001, toutes les matières prévues aux oraux des différents concours font l'objet de 18h de cours fondés sur les questions telles qu'elles ressortent des annales des différents concours.

Toujours dans le cadre de la préparation aux concours administratifs, Sciences Po souhaite se rapprocher des écoles auxquelles conduisent les concours, afin de mieux préparer les étudiants à leur scolarité et à leur futur métier. Cela a été fait avec l'ENM. La semaine de rencontres organisée en mai va également dans ce sens. Nadia Granier-Deferre indique qu'elle est prête à répondre à toutes les questions sur la première partie de son intervention avant d'aborder le bilan de l'année complémentaire.

b) Questions et observations

Julien BOURROUILHOU demande des précisions sur le calendrier de la semaine de rencontres en mai.

Nadia GRANIER-DEFERRE répond qu'elle n'en a pas pour l'instant. Federica Capranico et elle-même travaillent actuellement sur cette semaine et envisagent d'organiser des petits-déjeuners dans la nouvelle cafétéria. Il faut d'abord en discuter avec les écoles pour savoir si ce format leur convient. Les choses sont pratiquement fixées avec l'ENM, mais l'ENA n'a pas encore donné sa réponse. Il risque d'être plus compliqué d'organiser des petits-déjeuners à la cafétéria pour l'ENA, qui attirera probablement de nombreux étudiants. Il faudra donc un

format plus classique dans un amphithéâtre. *A priori*, la semaine du 13 mai a été retenue pour ces rencontres, mais cela reste à confirmer.

Pascal HOUGRON indique qu'il a entendu parler d'une possible délocalisation d'une partie de l'année complémentaire de préparation aux concours dans les locaux du cycle franco-allemand de Nancy. Il demande ce qu'il en est.

Nadia GRANIER-DEFERRE répond que l'année complémentaire telle qu'elle existe actuellement à Sciences Po continuera. En ce qui concerne le 1er cycle de Nancy, il était question de développer une préparation pour ceux qui souhaitent passer le concours d'administrateur territorial par la voie interne.

Jean-Baptiste DABEZIES indique que l'UNI voit bien les avantages de la réouverture de la formation post-diplôme aux étudiants venant d'autres IEP, ce qui évite de se couper d'un vivier de bons éléments. D'autre part, il note favorablement le développement de la promotion des métiers de la fonction publique. Il demande ce qu'il en est au niveau des stages de 1er cycle.

Nadia GRANIER-DEFERRE répond que dans le cadre de la politique de conventionnement qui est en train d'être menée, lorsqu'elle rencontre des responsables d'administrations, elle leur demande quels sont leurs besoins. La plupart du temps, ces responsables sont surtout intéressés par des étudiants en fin de cursus, pour qui ces stages représentent presque un premier pas dans l'administration dans laquelle ils souhaitent rentrer. Ceci étant, rien ne fait obstacle à ce que des étudiants de 1er cycle puissent éventuellement, si les demandes portent là-dessus, bénéficier de ce vivier.

Guillaume PIKETTY précise que de tels stages, s'ils s'effectuent en France, ne pourront pas remplacer l'année à l'étranger.

Nadia GRANIER-DEFERRE ajoute que Sciences Po a particulièrement développé sa politique de stages avec le Quai d'Orsay depuis quelques années, notamment pour les étudiants de 1er cycle qui partent en stage en poste diplomatique à l'étranger.

Frank BARON demande si on envisage un calendrier pour la réouverture de l'année complémentaire aux diplômés d'IEP de province, ou si on en est seulement au stade de la réflexion. Il ajoute qu'il souscrit totalement à cette réouverture.

Guillaume PIKETTY répond que la réflexion est à nouveau ouverte, mais que ce n'est pour l'instant qu'une réflexion.

Anthony MESLE rappelle que l'on a déjà parlé de la sous-représentation massive des entreprises publiques lors du forum emploi. Il demande où en sont les discussions avec les administrations pour qu'elles viennent au forum, qui est un moment clé de l'orientation des étudiants et qui peut susciter des vocations.

Nadia GRANIER-DEFERRE répond que la semaine de rencontres sera justement un petit forum des fonctions publiques. La direction réfléchit pour voir de quelle façon, sans faire exactement la même chose que les entreprises, on pouvait organiser une semaine de rencontres entre administrations et étudiants.

Gilles Le CHATELIER constate que parmi les administrations contactés par Sciences Po pour des stages, on trouve beaucoup de directeurs d'administrations centrales, et seulement deux établissements publics, l'Opéra de Paris et la Poste. Il demande si on ne pourrait pas démarcher plus d'établissements publics. C'est une autre vision de l'action administrative. Un stagiaire dans un établissement public a plus de chances de voir ce qu'est la gestion financière ou la gestion du personnel que dans une direction d'administration centrale, où il aura surtout des tâches de conception.

Nadia GRANIER-DEFERRE est d'accord. Il est souhaitable de couvrir les différents types d'administrations pour que les étudiants aient plusieurs visions du travail en administration. Il faudra donc développer les stages dans des établissements publics.

Anthony MESLE demande s'il n'est pas possible de prévoir des séjours d'études à l'étranger.

Nadia GRANIER-DEFERRE répond que le séjour d'études est possible, mais qu'il ne s'agit pas d'une obligation de scolarité.

Anthony MESLE constate cependant que sur les documents d'information, les majeures administration d'Etat ou magistrature prévoient un stage ou un séjour d'études parmi les obligations de scolarité.

Nadia GRANIER-DEFERRE répond que c'est une erreur. Dans le régime actuel, ni le stage, ni le module de gestion publique ne sont obligatoires, puisque les étudiants peuvent choisir un semestre intensif de préparation aux concours administratifs. .

Marie-Christine LABROUSSE demande si dans sa politique de conventionnement de stages avec les administrations, Sciences Po a abordé la question de la rémunération. C'est souvent une question difficile. Des étudiants qui ont besoin d'une rémunération risquent de préférer un stage en entreprise pour cette seule raison.

Nadia GRANIER-DEFERRE répond que c'est probablement le problème le plus épineux. Les lettres ont été envoyées aux administrations en février et Sciences Po commence maintenant à avoir des rendez-vous avec les administrations pour discuter des conventionnements de stage. La question de la rémunération est justement la plus difficile. La grande majorité des stages sont non rémunérés. Pour quelques uns, on peut négocier une rémunération qui ne sera pas très importante.

Julien BOURROUILHOU demande si ces stages ne sont pas rémunérés parce que les étudiants ont peu de responsabilités. Il souhaite savoir comment se déroulent les stages.

Nadia GRANIER-DEFERRE répond que l'absence de rémunération n'a rien à voir avec les responsabilités des étudiants. Mais dans la fonction publique, il est relativement difficile de dégager de l'argent pour rémunérer les stagiaires.

Julien BOURROUILHOU souligne que les budgets sont votés chaque année. On peut décider de dégager des sommes affectées à la rémunération des stagiaires.

Nadia GRANIER-DEFERRE ajoute que la rémunération n'est pas davantage liée à la qualité des stages proposés. Par exemple, un nouveau stage est disponible auprès du directeur général du CNC. Ces stages sont très intéressants et c'est la raison pour laquelle ils sont négociés au coup par coup. Sciences Po examine très attentivement dans quel service seront les stagiaires, avec quel type d'encadrement et sur quel type de missions.

Julien BOURROUILHOU suppose que Sciences Po a un retour de ces étudiants à travers les rapports de stages.

Nadia GRANIER-DEFERRE répond que cela commence à être développé. On n'en verra les effets que l'année prochaine. Elle ajoute que les rapports de stage ne sont plus obligatoires.

Guillaume PIKETTY souligne que la direction de Sciences Po a des relations privilégiées avec les responsables de stage. Si les choses se passaient mal, elle en serait informée.

Julien BOURROUILHOU précise qu'il ne pensait pas vraiment à la validation des stages, mais plutôt à leur amélioration d'année en année.

Guillaume PIKETTY répond que du fait de ces contacts permanents, les améliorations nécessaires devraient être apportées sans problème.

Nadia GRANIER-DEFERRE présente le bilan de l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs pour 2000 et 2001. Elle rappelle que les résultats des étudiants aux concours administratifs sont habituellement communiqués aux Conseils en octobre. Cela n'a pas été le cas en octobre 2001 pour les résultats des concours 2000, puisque Guillaume Piketty a préféré que l'on communique les résultats des concours 2000 et 2001 en même temps. Le nombre d'inscrits en année complémentaire a beaucoup chuté en 1998-1999 et en 1999-2000, en partie du fait de la résolution des Conseils limitant l'accès à l'année complémentaire aux seuls diplômés de Sciences Po. Cette baisse s'explique également par une crise du recrutement dans les fonctions publiques. De moins en moins de candidats se présentent aux concours, notamment de l'ENA. Il y a eu une légère remontée cette année, puisqu'il y a eu 600 candidats au concours de l'ENA, contre 520 en 2000 et 494 en 1999, le nombre de candidats en 1999 étant le plus faible depuis une trentaine d'années. C'est vrai pour la plupart des concours, y compris celui de l'ENM, dont le nombre de candidats a baissé de manière importante. Il y a eu 238 inscrits en Prepa concours en 2001. On constate par conséquent des baisses significatives dans le nombre de reçus, qui ne tiennent pas aux performances des étudiants ou de la préparation, mais à la faiblesse du nombre de candidats. Cette baisse commence à être préoccupante.

En dépit de la baisse du nombre d'inscrits, le nombre d'étudiants de Sciences Po qui rentrent dans les fonctions publiques est pratiquement invariable. Les 171 reçus de l'année 2000-2001, contre 156 reçus l'année précédente, s'expliquent par un recrutement assez exceptionnel, puisqu'il y a eu deux concours des assemblées. Traditionnellement, le concours d'administrateur du Sénat se tient une année sur deux, en alternance avec le concours d'administrateur de l'Assemblée nationale. Cette année, il y a eu deux concours, un pour le Sénat et un pour l'Assemblée nationale, ce qui a augmenté le nombre d'étudiants reçus. Il y aura également deux concours l'année prochaine. Malgré la réussite de 171 diplômés de Sciences Po aux concours, il y a une baisse dans un certain nombre de concours, largement compensées par le nombre d'étudiants qui ont choisi le métier d'administrateur de la santé. Les dossiers remis aux membres de la Commission paritaire comportent un tableau qui permet d'apprécier le taux de réussite des étudiants de Sciences Po. Pour chaque concours, trois colonnes indiquent respectivement le nombre de postes à pourvoir, une estimation du nombre d'étudiants qui le préparent sérieusement, et le nombre d'admis. L'estimation du nombre d'étudiants préparant le concours est fondée sur le nombre d'étudiants qui fréquentaient les conférences de méthode et les directions d'études spécifiquement axées sur tel ou tel concours. Pour l'ENM, c'est assez facile, puisqu'il y a un groupe d'enseignants assez compact et que l'on voit à peu près toujours les mêmes étudiants. Il est plus difficile d'estimer le nombre d'étudiants préparant l'ENA. On a donc fait une moyenne de la fréquentation des directions d'études ciblées sur l'ENA, comme celles de questions sociales ou de finances publiques. Mais c'est plus une indication qu'un chiffre à prendre au pied de la lettre. Pour 2000-2001, on estime que 140 étudiants ont préparé le concours de l'ENA. 60 postes étaient à pourvoir. Sur les 119 candidats admissibles, 97 venaient de Sciences Po. 54 étudiants de Sciences Po ont été admis, contre 55 l'année dernière. Pour l'ENM, 190 postes étaient à pourvoir pour le concours 2000-2001. On estime à 25 le nombre d'étudiants de Sciences Po qui l'ont préparé. 19 étaient admissibles et 16 ont été admis. L'année dernière, 40 étudiants ont préparé l'ENM, 36 ont été admissibles et 33 admis. Pour l'ENSP, 52 postes étaient ouverts. 20 étudiants ont préparé sérieusement le concours de directeurs d'hôpitaux. Il y a eu 20 admissibles et 14 ont été admis. En fait, on se rend compte que presque systématiquement, pour la plupart des concours, on a de fortes chances d'être admissibles dès lors qu'on les prépare à Sciences Po. Pour le CNESS, 40 postes étaient ouverts. Sur les 15 étudiants environ qui le préparaient régulièrement, 15 ont été admissibles et 11 ont été admis. Pour le concours d'administrateur territorial, 24 postes étaient ouverts. Une vingtaine d'étudiants de Sciences Po l'ont préparé et dix ont été admis. Pour le concours des Assemblées, 30 postes étaient ouverts. 35 étudiants ont préparé ce concours et 28 ont été reçus. Enfin, pour les concours du ministère des Affaires étrangères, sur les 23 postes à

pourvoir, 15 ont été pourvus par des étudiants de Sciences Po. Une vingtaine d'étudiants avaient préparé ce concours.

Les documents remis aux membres de la Commission paritaire comportent également un détail historique pour l'ensemble des concours. Pour l'ENA, on constate que les années 2000 et 2001 ont été plutôt florissantes pour Sciences Po. La moitié environ des étudiants de Sciences Po admis à l'ENA venaient du 1er cycle et l'autre moitié était entrée par la procédure d'admission. On constate une baisse significative du nombre d'étudiants de Sciences Po qui préparent le concours d'entrée à l'ENM et donc du nombre d'admis, au moment même où le nombre de postes à pourvoir augmente. Comme pour l'ENA, la moitié des admis viennent du 1er cycle et l'autre moitié de la procédure d'admission. En ce qui concerne le CNFPT, l'année 2000 a été une très bonne année et 2001 une moins bonne année. Un tiers des étudiants admis venaient du 1er cycle et deux tiers de la procédure d'admission. Les étudiants qui venaient des IEP de province et qui entraient en année complémentaire après un cursus assez spécialisé réussissaient relativement bien les concours de l'ENSP et du CNESS. Le fait de ne plus les admettre en année complémentaire prive Sciences Po de cet apport et fait donc baisser les performances. En ce qui concerne le concours de la Banque de France, 17 candidats ont été admis sur les 28 postes à pourvoir en 2001, contre 11 l'année précédente. Enfin, pour le concours d'administrateur des Assemblées, 28 postes sur 30 ont été pourvus par des étudiants de Sciences Po, contre la totalité des postes les années précédentes. Sur ces 28 étudiants, 9 venaient du 1er cycle et 19 de la procédure d'admission.

III. AUDITION DU GROUPE HANDICAP ZERO

a) Exposé

Agnès TANGUY présente le groupe Handicap Zéro, dont l'objectif est d'encourager et de faciliter l'arrivée des étudiants en situation de handicap à Sciences Po. Un certain nombre de ces étudiants arrivent aujourd'hui au niveau du Bac, mais tous ne poursuivent pas d'études supérieures car ils sont souvent découragés par les obstacles matériels dus à leur handicap et craignent d'aborder des cursus contraignants alors que leur bagage intellectuel le leur permettrait. Le terme générique d'étudiants en situation de handicap recouvre des réalités très variées : il peut s'agir d'un handicap moteur, qui engendre notamment des difficultés de déplacement jusqu'à et dans l'établissement, ou d'un handicap sensoriel, tel que la surdité et la cécité, qui entraîne des difficultés de réception des enseignements sous leur forme traditionnelle.

Le nombre de personnes handicapées faisant des études en France a doublé en dix ans, passant de 3601 en 1993 à 7029 en 2001, dont 5083 dans les universités. Les études menées auprès des différents établissements d'enseignement supérieur révèlent toutefois de grandes disparités dans la proportion d'étudiants handicapés accueillis et dans les services qui leur sont offerts. Certaines universités parviennent avec succès à mettre en œuvre des politiques d'intégration très actives qui assurent au mieux l'égalité des chances entre les étudiants en situation de handicap et les autres.

Jérémy BOROY souligne qu'aujourd'hui, Sciences Po ne s'est pas engagé dans une voie similaire. On peut légitimement se poser la question de savoir si l'opportunité de faire des efforts pour agir face aux situations de handicap à Sciences Po est pertinente au vu du faible nombre d'étudiants concernés. Les auteurs de ce rapport proposent cependant d'étudier ce problème sous un autre angle. En partant du constat que le nombre d'étudiants en situation de handicap à Sciences Po est très faible, ils ont pris l'initiative de ce projet collectif pour recenser les obstacles auxquels ces étudiants sont confrontés et pour proposer des solutions en vue de réduire, de compenser, voire de supprimer ces difficultés. Ce projet collectif est mené par une équipe de six étudiants de 4ème et de 5ème année, qui travaillent ensemble

depuis octobre 2001. Il s'agit de Jérémie Boroy, Christophe Cazabeau, Guillaume Dondainas, Jean-Marc Lavallée, Anne-Cécile Soulard et Agnès Tanguy. Ils ont mené ce projet avec l'aide de Ghislaine Fau et d'Hélène Bellanger.

Agnès TANGUY indique que ce rapport suit la logique du parcours type de l'étudiant à Sciences Po, qui va de l'admission jusqu'au diplôme en passant par les enseignements, la vie quotidienne à Sciences Po, l'accès aux différents services, la recherche de stages et d'emplois. Etape par étape, l'équipe qui anime ce projet a relevé et analysé les situations de handicap rencontrées pour tenter de leur apporter des solutions. Outre l'expérience vécue par les membres de l'équipe, ils ont puisé leurs éléments dans une vingtaine d'entretiens approfondis avec des étudiants et des anciens étudiants en situation de handicap, des enseignants, des membres de la direction et du personnel administratifs. L'équipe est également allée visiter d'autres écoles et universités qui ont déjà fait le pari de l'intégration des étudiants handicapés, à Paris et à Heidelberg. La question du financement des propositions du rapport a volontairement été écartée au profit d'une recherche de solutions ambitieuses et originales. Il appartiendra ensuite à la direction de Sciences Po de faire des choix.

Jérémie BOROY souligne que le constat général qui ressort de cet état des lieux est que dans tous les cas, les situations de handicap entraînent un temps de travail supplémentaire considérable, voire intolérable. En effet, les étudiants concernés doivent systématiquement récupérer de façon différée le contenu des enseignements sur un support adapté à leur cas. Ils doivent donc se livrer à toutes sortes de bricolages pour chaque enseignement. Les situations de handicap entraînent aussi une dépendance vis-à-vis de la bonne volonté des autres étudiants, qui peuvent par exemple photocopier leurs notes de cours, ainsi que des enseignants. Les réponses à ces situations de handicap doivent satisfaire un objectif d'autonomie en temps réel pour un accès de qualité aux enseignements. Tout au long du travail de l'équipe, il est apparu qu'il était important d'avoir systématiquement à l'esprit la notion de libre choix. L'idée est de proposer aux étudiants en situation de handicap une panoplie complète de solutions dans lesquelles ils pourront puiser en fonction de leurs choix et de leurs besoins. Ces solutions touchent pour l'essentiel à l'accessibilité des bâtiments, des enseignements et des services, ainsi qu'à l'organisation et à la communication. Le rapport comporte 67 propositions concrètes pour améliorer l'accueil des étudiants en situation de handicap à Sciences Po. Jérémie Boroy en présente certaines, en précisant que des avancées ont déjà eu lieu à Sciences Po, l'administration ayant cherché à compenser au cas par cas les situations de handicap. En s'appuyant sur la manifeste volonté des membres du personnel administratif et technique de faire avancer les choses, certaines propositions sont réalisables immédiatement. La question du handicap doit être traitée à Sciences Po de manière transversale, à chaque étape du parcours de l'étudiant, pour chaque enseignement et chaque service.

Agnès TANGUY ajoute que compte tenu de cette nécessaire transversalité, l'équipe a acquis la conviction qu'une véritable politique d'accueil des étudiants en situation de handicap suppose une coordination des mesures en leur faveur, à l'instar de ce que de nombreuses universités parisiennes ont déjà mis en place. Une cellule accueil handicap pourrait être chargée de l'information des étudiants et des enseignants, du suivi des réponses apportées aux situations de handicap, de la coordination des preneurs de notes pour les déficients auditifs, des lecteurs pour les déficients visuels. Cette cellule pourrait également être chargée du suivi des commandes en matériel spécifique et adapté, de la gestion du travail de reprographie et d'adaptation des supports pédagogiques. Après la réalisation d'un cahier des charges précis, on pourrait également lui affecter la responsabilité du suivi de l'ensemble des recommandations du rapport qui auront été retenues.

En ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments, un énorme travail reste à accomplir pour atteindre les objectifs du rapport. Il ne s'agit pas seulement de répondre aux obligations légales, mais bien d'essayer d'offrir aux étudiants, quels qu'ils soient, un environnement

accessible et agréable. L'équipe qui a travaillé sur le rapport a relevé que la nouvelle cafétéria est accessible aux handicapés. Il est vrai que l'IEP de Paris est installé dans des bâtiments anciens, mais Sciences Po pourra difficilement faire l'économie d'un certain nombre d'aménagements indispensables à la circulation des étudiants en situation de handicap moteur, qu'ils soient ou non en fauteuil roulant. Par exemple, pousser les portes battantes de l'entrée du 27 rue Saint-Guillaume, ou passer de la Péniche à la rue des Saints-Pères en passant par le jardin relève d'un véritable parcours du combattant pour certains étudiants. Deux types de réponses peuvent être apportées. Les premières peuvent être apportées immédiatement, par des menus travaux qui ne remettent pas en cause l'architecture. D'autres réponses appellent à des chantiers beaucoup plus importants, mais qu'il est urgent d'envisager dès à présent. L'équipe souhaite également qu'un référent accessibilité soit rapidement désigné et mandaté pour constituer un groupe de travail avec les étudiants concernés et les personnes compétentes, afin d'établir un premier échéancier des travaux à réaliser. Cela pourrait se faire dès cet été. L'accès aux enseignements reste parfois un leurre pour certains étudiants. Pour certaines situations de handicap, on pourrait envisager le recours au sous-titrage des enseignements magistraux en temps réel sur grand écran.

Jérémy BOROY précise qu'un opérateur retranscrirait sur grand écran en direct le contenu de l'intervention de l'enseignant. Dans un premier temps, on pourrait recourir au sous-titrage pour les enseignements de tronc commun du cycle du diplôme. Les étudiants en situation de handicap auditif pourraient suivre les enseignements et prendre leurs propres notes au même rythme que les autres étudiants. Pour les étudiants en situation de handicap visuel, la sauvegarde informatique des cours magistraux permettrait de récupérer les cours sur leurs ordinateurs équipés de logiciels adaptés. En outre, le sous-titrage pourrait également faciliter les choses pour les étudiants étrangers. L'équipement audiovisuel de Sciences Po permet d'imaginer l'absence de l'opérateur dans la salle, puisqu'il serait possible d'établir une liaison entre l'amphithéâtre et l'entreprise qui se charge des retranscriptions en direct. Les visioconférences qui retransmettent les cours de la rue Saint-Guillaume dans les 1ers cycles délocalisés pourraient être utilisées à cet effet.

Agnès TANGUY souligne que le choix par Sciences Po de recourir systématiquement à ce système de sous-titrage en ferait un pionnier dans le milieu scolaire et universitaire et servirait de référence. C'est une proposition à laquelle les membres de l'équipe tiennent particulièrement, parce qu'ils ont pu constater son efficacité dans d'autres situations.

Jérémy BOROY ajoute qu'après l'ouverture de Sciences Po aux étudiants étrangers et aux lycéens de ZEP, l'accueil des étudiants en situation de handicap pourrait être le troisième volet de la démocratisation du recrutement à Sciences Po, qui remplirait ainsi sa mission de service public. Il souligne que la plupart des arguments mis en avant par Sciences Po pour justifier les conventions ZEP, notamment le slogan "l'excellence dans la diversité", sont aussi valables lorsqu'on aborde la question de l'intégration des étudiants en situation de handicap. L'intérêt pour Sciences Po de s'engager dans cette voie est multiple. C'est d'abord une nouvelle occasion pour l'IEP de manifester son élitisme au sens noble du terme, c'est-à-dire dans ses choix novateurs et courageux. Ce serait aussi faire figure de pionnier, la plupart des universités étant généralement en retard en la matière. Un véritable "pôle handicap" au sein de Sciences Po, avec des moyens et des solutions innovantes pour ses étudiants, servirait de référence. En outre, Sciences Po pourrait contribuer de manière significative à une nouvelle considération du handicap en France, en démontrant que les situations de handicap ne sont pas une fatalité et que l'accès à des études ambitieuses est possible pour les personnes concernées. Cela inciterait également les employeurs à changer de regard sur les personnes en situation de handicap puisqu'ils verront arriver des candidats handicapés en compétents. Par ailleurs, Sciences Po donnerait aux étudiants "valides" l'occasion de côtoyer des étudiants handicapés, ce qui serait une expérience bénéfique. Enfin, cela offrirait aux enseignants la possibilité de réfléchir sur la forme de leur enseignement. L'expérience des intégrations scolaires, de la maternelle au lycée, prouve que l'effort d'adaptation d'un

enseignement par rapport à une déficience profite aussi largement aux autres élèves. D'une manière générale, les personnes en situation de handicap aspirent à exercer pleinement leur citoyenneté. Sciences Po semble être une des meilleures voies pour y accéder.

b) Questions et observations

Anthony MESLE remercie les membres de l'équipe d'avoir lancé ce chantier indispensable.

Guillaume PIKETTY salue l'intérêt de la démarche des rédacteurs du rapport. Cette démarche a été conduite dans le cadre d'un projet collectif. Si ce projet a été présenté aujourd'hui en Commission paritaire, c'est précisément parce que Sciences Po porte une attention particulière à la démarche qui a été engagée. Il salue la richesse des résultats auxquels cette équipe est parvenue, même s'il ne s'agit pas aujourd'hui d'examiner chaque proposition en détail. Ces 67 propositions sont toutes intéressantes, même si elles ne sont pas toutes réalisables pour l'instant. Il propose de les examiner les unes après les autres dans les semaines à venir, de mettre en œuvre celles qui peuvent l'être rapidement et de continuer à travailler sur cette question. Il propose également aux membres du groupe de venir faire un point sur ce dossier devant la Commission paritaire dans une année, pour examiner ce qui aura pu être fait et envisager de nouvelles mesures.

Gilles Le CHATELIER constate que certaines propositions auront des incidences financières évidente. Il suggère que la direction travaille d'ores et déjà à des éléments du chiffrage, pour que l'on puisse avoir une idée du coût que représenteraient certaines mesures. A partir de cela, on pourrait engager une réflexion sur la mise en œuvre de certaines mesures dans le temps, en fonction des disponibilités financières de Sciences Po. En outre, il faudra discuter avec les étudiants en situation de handicap, afin de voir quelles mesures sont perçues comme prioritaires.

Jérémy BOROY pense qu'il faut d'abord distinguer ce qui est faisable rapidement, sans dépenses importantes.

Guillaume PIKETTY indique que l'idée sera effectivement de hiérarchiser ces propositions en intégrant l'élément budgétaire, qui est incontournable, quitte à développer cela sur un système pluriannuel, tout en tenant compte de ce qui est le plus urgent pour les étudiants handicapés.

Jérémy BOROY fait remarquer que, parmi les mesures qui peuvent être mises en œuvre rapidement sans frais, la sensibilisation des enseignants est un élément important. Il faut les sensibiliser aux situations de handicap qu'ils peuvent rencontrer et aux solutions qu'il leur est possible d'apporter. Plus largement, il faudrait aussi sensibiliser les autres étudiants. L'information est un point essentiel.

Pascal HOUGRON souligne qu'au moment où Sciences Po est en train de développer des 1ers cycles délocalisés, il serait bon d'aménager ces nouveaux locaux afin qu'ils puissent accueillir des étudiants handicapés moteurs. Actuellement, ce n'est pas le cas à Nancy. Les toilettes sont bien adaptés à des handicapés moteurs, mais ils sont au premier étage et il n'y a pas d'ascenseur. Il est urgent de réfléchir à l'aménagement de ces sites. Par ailleurs, il est d'accord sur le fait qu'une sensibilisation des enseignants est indispensable. Ainsi, à Nancy, un étudiant souffrant de difficultés auditives a rencontré des problèmes avec une enseignante lors d'un examen oral de fin de semestre.

Jérémy BOROY indique que le rapport fait des propositions sur l'aménagement de certaines épreuves en fonction du handicap des étudiants, notamment les épreuves orales. Par ailleurs, le site de Paris a servi de référence à la rédaction du rapport, mais il faudra réfléchir aux aménagements des 1ers cycles délocalisés.

Guillaume PIKETTY pense que la bonne méthode est celle qui a été employée pour la cafétéria et qui sera employée dans le cadre de la réfection du 30 rue Saint-Guillaume, en prenant systématiquement en compte les besoins des personnes handicapées.

IV. DESS PARIS I - SCIENCES PO "DROIT ET GLOBALISATION ECONOMIQUE" - DOUBLE DIPLOME

a) Exposé

Romarc LAZERGES indique que deux résolutions sont présentées ce soir à la Commission paritaire. La première concerne la création d'un DESS commun à Paris I et à Sciences Po, intitulé "Droit et globalisation économique". Depuis la réforme des scolarités, une majeure de droit des activités économiques a été mise en place. Sciences Po en effet affirme son rôle dans la formation d'avocats d'affaires. Sciences Po a toujours formé des avocats d'affaires, mais ne l'avait jamais affirmé de façon aussi nette auparavant, avec un parcours de spécialisation clair. Le DESS vise à parfaire ce parcours de spécialisation, afin de former des spécialistes qui s'intègrent facilement dans le marché du travail. L'intérêt de ce DESS est également de permettre à des étudiants de Sciences Po qui n'ont pas de diplôme en droit de passer l'examen d'entrée à l'école du barreau. Au moment même où on incite les étudiants à passer par le 1er cycle, qui comporte désormais trois années, on a le devoir de permettre aux étudiants qui arrivent à bac+4 ou bac+5 de passer l'examen du barreau sans devoir entamer un cursus à l'université à partir du DEUG. Le programme du DESS est détaillé dans un document remis aux membres de la Commission paritaire. La principale caractéristique de cette formation est son caractère international. Son recrutement est assuré par Paris I et Sciences Po, mais dès septembre 2003, des *Law schools* américaines, notamment Columbia University, enverront une dizaine d'étudiants dans ce DESS. Columbia enverra 2 étudiants dès septembre 2002. George Berman, professeur à Columbia, viendra enseigner dans le cadre du DESS dès l'année prochaine. A terme, sur une promotion de 30 étudiants, 10 viendront de Paris I, 10 de Sciences Po et 10 d'universités américaines. En outre, la moitié des enseignements seront assurés en anglais, notamment une bonne partie des cours obligatoires. La majorité de ces cours en anglais seront dispensés par des professeurs anglophones. En ce qui concerne le contenu du programme, il y a une ambition forte d'avoir un DESS particulièrement novateur et unique, avec des cours ayant toujours une dimension globalisante. Tous les secteurs traditionnels - droit des sociétés, droit des obligations, droit du travail - seront directement orientés vers la pratique du droit international. Ce DESS comportera en outre un enseignement sur le droit de l'OMC, assuré par les meilleurs experts français et étrangers.

La deuxième résolution concerne le mode de recrutement des étudiants de Sciences Po pour ce DESS. Celui-ci sera ouvert aux étudiants déjà diplômés de Sciences Po avec la majeure droit des activités économiques, ainsi qu'aux étudiants ayant fini leur quatrième année et admis en double diplôme pour leur cinquième année. Les étudiants admis à ce titre auront une cinquième année allégée, comme c'est déjà le cas pour les étudiants qui suivent un double cursus avec les DEA d'économie, histoire, de science politique et de sociologie de Sciences Po.

b) Questions et observations

Nicolas DAHAN demande si les cours optionnels de *European business* et de Lobbying européen sont ceux qui sont proposés dans le cadre du cycle du diplôme.

Romarc LAZERGES répond qu'il s'agit des cours optionnels qui existent déjà en cycle du diplôme. L'idée est de les ouvrir également aux étudiants de Paris I, qui auront ainsi accès à certains cours déjà existants à Sciences Po.

Nicolas DAHAN souligne que cela peut avoir un impact considérable sur les effectifs de ces enseignements.

Vote :

Les résolutions 1 et 2 concernant le DESS "droit et globalisation économique" sont adoptées à l'unanimité.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2002

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de certaines modifications.

VI. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Gwenaëlle PERRIER indique que plusieurs étudiants s'étonnent, lorsqu'ils choisissent de réaliser leur projet collectif en quatrième année, de ne pas bénéficier d'allègements comme c'est le cas en cinquième année.

Guillaume PIKETTY pense que c'est possible sur le principe. *A priori*, le projet collectif doit être réalisé à la fin des études. Lorsque des étudiants décident de le réaliser avant, il y a deux cas de figure. Dans le premier, une opportunité très intéressante se présente et il s'agit de ne pas la laisser passer. Dans ce cas, un allègement de la scolarité est possible. Dans le second cas de figure, il peut s'agir d'un projet collectif ayant vocation à se développer sur plus d'un semestre. Dans ce cas, Guillaume Piketty voit moins bien comment les allègements peuvent s'organiser. Il faudra regarder au cas par cas.

Antoine ASSERAF a l'impression qu'il y a une espèce de cacophonie entre l'affichage des informations nécessaires à la scolarité, l'affichage associatif et l'affichage concernant tous les événements organisés par l'IEP et la FNSP. Cette cacophonie n'est pas toujours à l'avantage des associations, les règles d'affichage étant beaucoup plus strictes vis-à-vis de celles-ci. Il demande s'il est possible de réserver un espace minimum pour les associations étudiantes en dehors de leurs petits panneaux d'affichage. Par ailleurs, le BDE s'est plaint qu'il n'y a pas assez d'espace d'affichage pour les petites annonces et que tous les étudiants essayent donc de les passer au BDE, qui est débordé.

Xavier BRUNSCHVICG répond que l'administration est confrontée à la même difficulté, qui tient au fait qu'il n'y a pas suffisamment d'espace pour l'affichage. Il n'a pas de solution miracle pour l'affichage papier, d'autant plus que l'on est tenu de respecter les normes de sécurité, qui sont assez draconiennes. Par exemple, l'affichage sur les portes vitrées peut être dangereux, lorsqu'un appareil porte du matériel et ouvre une porte sans savoir ce qu'il y a derrière. Dans les escaliers, on pourrait théoriquement mettre des affiches pour des manifestations associatives. Mais c'est interdit parce qu'en cas d'incendie, tout ce qui est dans les escaliers peut brûler et entraver l'évacuation. L'administration est donc aussi tenue par des contraintes légales. Pour favoriser l'expression des étudiants, l'administration cherche donc à leur offrir de nouvelles tribunes. La *Newsletter*, qui est de plus en plus

consultée par les étudiants, permet aux associations de faire passer un certain nombre de messages. Il est vrai que les panneaux associatifs deviennent vite trop petits quand on monte une grosse opération, mais les projets collectifs, par exemple, ne bénéficient pas de panneaux. Par ailleurs, il est envisagé d'installer des télévisions interactives à Sciences Po, dans la cafétéria et dans les lieux "stratégiques" de l'IEP. Les associations pourraient, par ce biais, bénéficier d'une tribune supplémentaire. Enfin, pour canaliser les demandes et limiter l'affichage sauvage, Xavier Brunschvicg a proposé aux associations de passer à la direction de la communication. Pour des affichages clairement limités dans le temps, la direction de la communication peut apposer un tampon sur les affiches que les associations mettent un peu partout dans Sciences Po. Cela indique aux appariteurs que ces affiches ont été posées avec l'autorisation de la direction de la communication. Elles ne sont donc pas arrachées. En contrepartie, il faudra être plus strict contre l'affichage sauvage. Mais ce ne sera pas facile, les élections présidentielle et législatives se rapprochant. Il y a même eu des tags, qui ne sont pas acceptables.

Antoine ASSERAF estime que le problème n'est pas tant le manque d'espace que la répartition des espaces existants. Les normes de sécurité sont strictement appliquées pour les affichages associatifs, mais beaucoup moins pour les affichages de l'IEP. On trouve beaucoup d'affiches concernant les événements organisés par l'IEP sur les portes vitrées et dans les escaliers. Les associations ont l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures.

Xavier BRUNSCHVICG répond qu'il paraît légitime que la direction puisse afficher des informations parfois urgentes sur des manifestations particulièrement importantes. En outre, la présence que l'administration peut avoir dans la Péniche n'est pas la même que pour les associations étudiantes. Celles-ci peuvent tenir des tables et distribuer des tracts, ce qui constitue un moyen d'expression important, alors que l'administration ne le peut pas.

Antoine ASSERAF souligne que les affiches collées sur les panneaux prévus à cet effet dans la Péniche se font parfois arracher. Il y a un certain problème de respect entre les associations. Il estime qu'il faudrait clarifier l'utilisation du logo de Sciences Po, que certaines associations utilisent pour coller leurs affiches un peu partout dans l'Institut.

Xavier BRUNSCHVICG répond qu'on ne permet pas aux associations d'utiliser le logo Sciences Po.

Guillaume PIKETTY ajoute qu'il faut confirmer les consignes strictes qui sont données et faire en sorte que les uns et les autres respectent ces consignes.

Jean-Baptiste DABEZIES souhaite souligner la nécessité de resserrer les liens quasi inexistantes entre les étudiants du 1er cycle de Paris et ceux des 1ers cycles délocalisés. Par exemple, certains membres de l'AS, qui organisent le critérium inter-IEP, parlent d'IEP de Nancy. Or il n'y a pas d'IEP de Nancy, mais un 1er cycle de l'IEP de Paris délocalisé à Nancy. Il a parfois l'impression que les étudiants des IEP de province connaissent mieux les 1ers cycles délocalisés que les étudiants de Paris. Il demande si on envisage de développer des liens entre les associations.

Pascal HOUGRON est d'accord. Certaines associations sont coopératives, mais lorsque les associations parisiennes trouvent des fonds pour les étudiants de l'IEP de Paris, les étudiants des 1ers cycles délocalisés n'en profitent généralement pas. Par exemple, lors du critérium, ils n'ont pas bénéficié d'aides pour le déplacement. L'année dernière, le 1er cycle de Nancy a organisé un forum européen. L'association franco-allemande a organisé le sien le même jour, ce qui a suscité des tiraillements pour attirer certains invités. La communication entre les étudiants des différents sites est un point important, qui devrait être amélioré.

Guillaume PIKETTY répond que ces cycles sont récents. L'administration travaille à l'établissement de ces relations. Il y a indéniablement eu des problèmes, par exemple pour le critérium, mais les choses devraient s'améliorer progressivement.

Romuald DZOMO-NLONGO demande s'il est possible d'organiser des sorties, aux horaires de conférences de méthode, sur le lieu de travail de certains maîtres de conférence. Cela permettrait aux étudiants d'avoir une approche plus concrète de certains métiers. Certains maîtres de conférence semblent penser que l'administration n'y est pas favorable.

Guillaume PIKETTY répond que cela ne pose aucune difficulté, à condition que l'administration soit informée, pour des questions d'assurance.

Pascal HOUGRON demande comment les étudiants des 1ers cycles délocalisés qui ont des ordinateurs portables peuvent se connecter sur le réseau internet de Sciences Po lorsqu'ils sont sur le site de l'IEP de Paris.

GD répond qu'il y aura une installation progressive de prises réseaux.

Xavier BRUNSHVIG indique que la direction des services d'information travaille sur la possibilité de connexions sans fil.

Guillaume PIKETTY annonce que les quatre élus étudiants siégeant à la Commission de suivi de l'aide sociale ont été désignés. Il s'agit de Julien Bourrouilhou, Véronique Couette, Anthony Meslé et Simon Janin.

La séance est levée à 20 h 04.